

Arras, le 16 mai 2019

Interdiction de manifestation en centre-ville de Lens samedi 18 mai 2019

Un appel à manifester a été lancé pour le samedi 18 mai 2019, par un groupe de gilets jaunes, sur la ville de Lens, dont le centre ville. Les organisateurs espèrent réunir un public important venant de la région des Haut de France, mais également de l'international, notamment la Belgique.

Dans la mesure où il est nécessaire de concilier la liberté de manifester avec la liberté du commerce et de l'industrie et la liberté d'aller et venir, mais également de préserver l'ordre public dans le centre-ville de Lens, après concertation avec les autorités locales, Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais a pris un **arrêté interdisant toute manifestation dans le centre-ville de Lens, samedi 18 mai 2019, de 8h00 à 24h00**, dont vous trouverez ci-joint copie.

Tout regroupement est donc proscrit à l'intérieur du périmètre défini par les rues, boulevards et voies suivantes :

Boulevard Basly, Rues de Paris, du Havre, Berthelot, Maurice de Sizeranne, Morse Braille, Arthur Lamendin, Avenue Raoul Briquet (sens de circulation automobile entre la rue René Lanoë et la rue Arthur Lamendin), Avenue du 4 septembre, rue du 11 novembre.

La manifestation organisée par les gilets jaunes devra suivre obligatoirement les axes annoncés dans l'arrêté et figurant sur le plan en annexe.

Les forces de police seront pleinement mobilisées pour assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens. Des contrôles préventifs seront organisés aux abords de la ville de Lens.

Le Préfet rappelle que la sécurité doit constituer, pour toutes et tous, une priorité dans l'intérêt public. Les participants à la manifestation sont invités à faire preuve d'un esprit de responsabilité dans leur démarche.
